

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

Mme Rabault, M. Bloche et Mme Martinel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Après l'État législatif annexé B, il est inséré un État législatif annexé D ainsi rédigé :

État D. – Répartition des crédits pour 2014 ouverts et annulés, par mission et programmes, au titre des comptes de concours financiers :

«

INTITULÉS DU COMPTE – MISSION et du programme	NUMERO du programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes (en euros)	Crédits de paiement supplémentaires ouverts (en euros)	Autorisations d'engagement supplémentaires annulées (en euros)	Crédits de paiement supplémentaires annulés (en euros)
AVANCES A L'AUDIOVISUEL PUBLIC					
France Télévisions	841	2 348 300	2 348 300	0	0
ARTE France	842	0	0	0	0
Radio France	843	0	0	1 531 500	1 531 500
Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	844	0	0	612 600	612 600
Institut national de l'audiovisuel	845	0	0	204 200	204 200
TOTAUX		2 348 300	2 348 300	2 348 300	2 348 300

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à reporter sur France Télévisions l'effort de 612 600 euros demandé à Arte, qui est le seul groupe à avoir plus que respecté son contrat d'objectifs et de moyens tout en développant sa grille de programmes et en gagnant de nouveau des points d'audience, avec des moyens qui demeurent très mesurés.